

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
03/9/30  
DOSSIER N°5601**

PLAN SANTÉ "DITES...23!"

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Delphine CHARTRAIN  
Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

**OBJET : Plan Santé "DITES...23!"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,  
VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 17/12/2021 et CD 12/3/25 du 16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! »,

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-03/9/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les bourses départementale et les aides liées aux stages aux bénéficiaires cités ci-dessous, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » :

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>TYPE D'AIDE ACCORDEE</b> bourse départementale / aide aux frais de stages	<b>AIDE ACCORDEE</b>
B. L.	Etudes de masso-kinésithérapie aide aux stages	500 €/mois pendant 3 mois
B. L.	Etudes de masso-kinésithérapie bourse d'études	400 €/mois pendant 5 mois
F. C.	Etudes de médecine aide aux stages	650 €/mois pendant 6 mois
L. A.-S.	Etudes de médecine bourse d'études	600 €/mois pendant 33 mois

La liste des bénéficiaires est annexée à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les contrats d'engagement relatifs aux bourses départementale et les conventions relatives liées aux frais de stages, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65131, Fonction 418 (fonctionnement)

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**